



Projet WEFÉ-SENEGAL
«Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres»

Compte rendu de l'atelier de lancement et du 1^{er} Comité de Pilotage du projet

CSE, Dakar, 12 octobre 2020



Réf. CSE : DT/AF/AAD

	PRENOM-NOM /FONCTION	VISA
REDACTEUR	Dr Marième Diagne Dr Birane CISSE	
VERIFICATEUR (S)	Dr Abdoulaye FAYE Dr Abdoul Aziz DIOUF Mme Marième Soda DIALLO	

SOMMAIRE

SIGGLE et ACCRONYMES	4
I. Contexte	5
I. Objectifs de l'atelier	6
II. Résultats attendus :	7
III. Déroulement de l'atelier.....	7
1. Session introductive	7
- Mots de bienvenue du DG du CSE	7
- Mots du représentant de l'AICS	8
2. Présentation du projet	8
▫ Discussions.....	9
3. Mise en place du comité de pilotage	10
▫ Discussions.....	11
4. Présentation des résultats de la cartographie de l'occupation du sol.....	12
▫ Discussions :	12
▫ Recommandation	Erreur ! Signet non défini.
5. Présentation de la méthodologie d'évaluation de la dégradation des terres	12
▫ Discussions.....	13
6. Travaux des groupes de travail	13
IV. Synthèse et clôture de l'atelier	14
V. Annexes.....	15
Annexe 1 : photos.....	15
Annexe 2 : Agenda	15
Annexe 3 : feuille de présence.....	16
Annexe 4 : choix des sites pilotes groupe 1.....	17
Annexe 5 : choix des sites pilotes groupe 2.....	17

SIGLES et ACRONYMES

AICS : Agence Italienne pour la Coopération au Développement

CSE : Centre de Suivi Ecologique

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

DEFCCS : Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols

DREEC : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

INP : Institut National de Pédologie

ISRA/CRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles / Centre Régional de Recherche Agricole

OLAC : Office des Lacs et Cours d'Eau

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

RIM : République Islamique de Mauritanie

SAED : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé

SONADER : Société Nationale pour le Développement Rural

UE : Union Européenne

UGB : Université Gaston Berger de Saint-Louis

I. Contexte

La dégradation des terres est une importante source de préoccupation au Sénégal et en Mauritanie, comme dans beaucoup de régions arides dans le monde. Ce phénomène affecte les sols, les ressources en eau, les ressources végétales et par conséquent les populations dont les conditions de vie sont largement tributaires des ressources naturelles. Selon « l'Analyse Environnementale Pays » (Banque Mondiale, 2009), l'impact de la dégradation des sols touche 2/3 des terres arables du Sénégal et a un coût économique équivalant à 1% du PIB.

Le phénomène de dégradation des terres qui se manifeste sous diverses formes (érosion éolienne, hydrique et côtière, salinisation/acidification, pollution des terres et des eaux, réduction du couvert végétal, etc.), est dû aux facteurs naturels (la sécheresse, les agents érosifs tels que l'eau et le vent, les remontées de la langue salée ainsi que la nature du sol) et anthropiques (poids démographique, défrichement, surexploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux, mauvais système de drainage des eaux d'irrigation, pollution chimique, surpâturage, feux de brousse).

Dans la vallée du fleuve Sénégal, la dégradation des terres entraîne la diminution de la productivité biologique ou économique des terres cultivées, des parcours de bétail, des surfaces boisées, etc. Elle se manifeste par : (a) l'érosion hydrique ou éolienne ; (b) la dégradation chimique des sols, se traduisant par exemple par la salinisation des terres et (c) la dégradation physique des sols dont l'ensablement, la dégradation des berges ou le ravinement (OMVS, 2017). Ainsi, il est noté dans cette région une forte dégradation de la couverture pédologique dont les effets sont, notamment, la diminution des rendements agricoles et du couvert végétal (OMVS, 2011). Le Delta du fleuve Sénégal fait partie des zones du bassin les plus affectées par la dégradation des terres, notamment l'érosion. Ce phénomène y est signalé sous diverses formes qui menacent même l'existence du fleuve : érosion des berges, déflation éolienne, ensablement (OMVS, 2017).

Le projet « Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres » est une initiative financée par l'UE et la Coopération Italienne. Il rentre dans le cadre global du projet WEFÉ SENEGAL qui promeut le Dialogue NEXUS (Eau-Energie-Environnement) dans le bassin du fleuve Sénégal.

L'objectif global de l'action est de contribuer à la protection des écosystèmes du Delta et à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers l'identification et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la dégradation des terres. L'action mettra donc à la disposition des décideurs, des partenaires au développement et des communautés un plan d'actions contre la dégradation des terres dont la mise en œuvre permettrait de récupérer les terres dégradées et de protéger les ressources non affectées par la dégradation pour un développement des secteurs productifs et une amélioration des conditions de vie des communautés du Delta.

L'objectif spécifique de l'action est d'évaluer la dégradation des terres du Delta et de proposer des stratégies de lutte efficaces et durables. En outre, l'action vise à établir une base solide de connaissances scientifiques sur la dégradation des terres du Delta et à identifier des solutions de lutte adaptées au contexte de la zone d'intervention.

L'action est conduite par le Centre de Suivi Ecologique (CSE), en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et les utilisateurs finaux (Institutions de recherche, Directions techniques, Agences, OP...etc.). Pour la mise en œuvre de ce projet, le CSE mettra en place un comité de pilotage (CoPil) chargé de valider les orientations et les actions, les plans de travail annuels et les produits.

L'atelier de lancement et la première réunion du Comité de Pilotage du projet ont été tenus le lundi 12 octobre 2020 au CSE, à Dakar.

L'atelier a été modéré par Dr Amadou Moctar DIEYE, Directeur Technique du CSE.

I. Objectifs de l'atelier

L'objectif de l'atelier de lancement du projet est de procéder, en présence des principales parties prenantes, à la présentation du projet, ses principales composantes, sa stratégie de mise en œuvre et son dispositif institutionnel. Autrement dit, il s'est agi de :

- procéder au lancement officiel du projet ;
- mettre en place le Comité de pilotage ;
- définir les orientations stratégiques ;
- présenter les résultats de la cartographie de l'occupation du sol du delta ;
- choisir les zones où les sites pilotes au niveau desquels la méthodologie d'évaluation de la dégradation des sols sera appliquée.

II. Résultats attendus :

- Le lancement du projet est effectué ;
- le comité de pilotage est mis en place ;
- le projet est partagé avec les membres du comité de pilotage et les orientations stratégiques sont définies;
- les résultats de la cartographie de l'occupation du sol du Delta sont partagés ;
- la liste des zones d'identification des sites pilotes est validée.

III. Déroulement de l'atelier

1. Session introductive

- Mots de bienvenue du DG du CSE

Le Directeur Général du CSE, Dr Assize TOURÉ, a d'emblée souhaité la bienvenue au Directeur Adjoint de la SONADER, venu de la Mauritanie ainsi qu'à l'ensemble des partenaires.

Il a par la suite exprimé sa profonde gratitude à la commission Européenne et à la Coopération Italienne (AICS), pour l'octroi de la subvention destinée à la mise en œuvre de ce projet.

Poursuivant, Dr TOURÉ est revenu sur le contexte, les objectifs et les résultats attendus du projet. Il a également rappelé l'importance qu'il convient d'accorder au projet – « Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal » et s'est réjoui que cet atelier de lancement soit couplé à la première réunion du comité de pilotage, une occasion pour présenter le projet, partager la méthodologie de l'évaluation de la dégradation des sols et échanger sur le choix des sites pilotes.

Il a par ailleurs rappelé que la mise en synergie des diverses expériences dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres permettra de mettre en œuvre avec succès le Nexus Eau-Energie-Agriculture dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Dr TOURÉ a enfin remercié l'ensemble des partenaires et a déclaré ouvert l'atelier.

- Mots du représentant de l'AICS

Le représentant de l'AICS a remercié le CSE ainsi que l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du projet. Il est revenu sur le cadre organisationnel ainsi que les sources de financement. Il a salué le démarrage des activités malgré le retard de lancement, dans un contexte particulier marqué par la pandémie de la Covid19.

Puis, un tour de table a permis aux représentants des structures de se présenter avant de passer à la validation de l'agenda.

2. Présentation du projet

Dr Abdoulaye FAYE, coordonnateur du projet au CSE a fait une présentation succincte du projet. Sa communication était axée sur :

- l'intitulé de l'action ;
- le contexte et la justification ;
- les objectifs ;
- les résultats attendus ainsi que les principales activités.

Dr FAYE est revenu sur les partenaires stratégiques qui sont :

- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) ;
- Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER-RIM) ;
- Direction de l'Agriculture (DA) représentée par la DRDR de SL ;
- Institut National de Pédologie (INP) ;
- Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)/CRA de SL ;
- Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC) ;
- Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) représentée par la DREEC de Saint-Louis.

Il a enfin terminé sa communication par le rappel de la durée et du calendrier de mise en œuvre du projet.

➤ Discussions

Le Directeur adjoint de la SONADER a, à l'entame des discussions, posé le problème de la représentativité de la Mauritanie dans le CoPil. Il a aussi précisé que la SONADER est sous la tutelle du ministère de l'agriculture mauritanien et non du MEDD/RIM.

Répondant à cette préoccupation, Dr Abdoulaye Faye, coordonnateur du projet, a rappelé qu'il était prévu de faire une mission d'identification des partenaires du projet du côté de la Mauritanie. La situation sanitaire n'ayant pas permis cela, le CSE s'est appuyé sur l'OMVS pour avoir le contact de la SONADER identifié dans le document de projet et a saisi l'occasion de la présence de M. Sidi Mahmoud, Directeur adjoint de la SONADER, pour échanger sur des acteurs clé du côté mauritanien.

Ainsi en marge de la réunion, une séance de travail avec le représentant de la SONADER a permis d'avoir une liste indicative de partenaires potentiels en Mauritanie pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit de :

- la Direction de la Protection de la Nature ;
- le Parc National de Diawling ;
- la Direction de l'Aménagement Rural ;
- la Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole ;
- la Délégation Régionale du Développement Rural.

Toutefois, afin d'intégrer au moins ces structures dans la mise en œuvre du projet et dans le comité de pilotage, il a été suggéré et convenu que le CSE prenne les dispositions suivantes :

- prendre l'attache du Haut-Commissariat de l'OMVS afin de faciliter le contact avec la partie mauritanienne-
- après cette étape, entreprendre une mission en Mauritanie pour informer et sensibiliser la partie nationale à désigner les structures et organisations nationales qui seront membres du CoPil et dont les représentants pourront appuyer le choix des sites pilotes du Projet du côté de la Mauritanie.

3. Mise en place du comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet est composé de douze (12) institutions membres qui ont désigné chacun deux points focaux (un titulaire et un suppléant) (figure n°1).

Le CoPil a le rôle prépondérant de prise de décisions. Il est le relais de la volonté politique et impulse la dynamique de l'ensemble des acteurs du projet. Les 12 institutions membres du comité de pilotage ont un rôle important à jouer dans le déroulement du projet. Il se résume à :

- assister à toutes les réunions du comité de pilotage ;
- participer au choix des indicateurs de dégradation ;
- étudier et amender les propositions et documents soumis ;
- assurer une bonne circulation de l'information dans leurs institutions respectives ;
- fournir les informations utiles au projet et relevant de leurs institutions et dans leurs domaines de compétence.

Dans le cadre du projet WEFÉ, le mandat du comité de pilotage consiste à : valider les sites d'intervention du projet, définir les orientations stratégiques et assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du projet.

Les organes du CoPil sont : la présidence et le secrétariat avec les tâches ci-après :

- convoquer les réunions du comité de pilotage ;
- proposer un plan de travail au comité de pilotage ;
- assurer la tenue régulière des réunions ;
- assurer une bonne communication entre les différents membres ;
- transmettre les rapports dans les délais.

Le projet fournira les moyens financiers (et matériels) nécessaires au bon fonctionnement du comité. Il assurera les frais de déplacements et d'organisation des réunions (pauses café, secrétariat, impression de documents, communication, etc.). Il se chargera aussi de l'élaboration des différents rapports du projet.

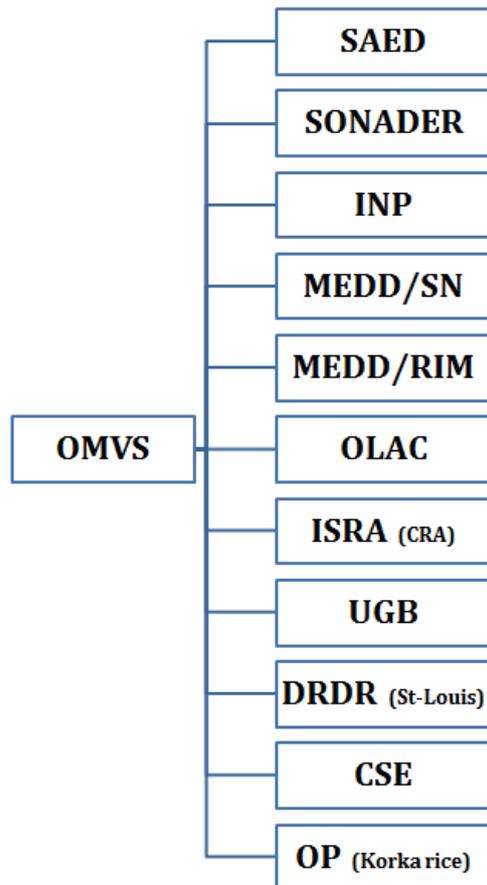


Figure 1 : Institutions membres du comité de pilotage

➤ Discussions

Les discussions ont porté sur :

- le rôle du comité de pilotage : les participants se sont accordés sur le rôle de définition des orientations stratégiques ; c'est ainsi qu'il est sollicité pour donner des orientations sur les sites pilotes du projet ;
- le choix du président du CoPil : il a été retenu d'en confier la coordination à l'OMVS tandis que le secrétariat sera assuré par le CSE ;
- sur le choix des OP : le comité a aussi proposé de contacter le CIRIZ (Comité Interprofessionnel de la filière riz) ou la FPA (Fédération des Périmètres Autogérés) qui regroupent plusieurs organisations de producteurs afin de toucher un plus grand nombre d'acteurs parmi les organisations de producteurs ;
- la nécessité d'ajouter l'UGB sur la liste des institutions membres du Copil ;
- la nécessité de développer des synergies avec l'étude en cours de réalisation par l'ISRA sur les sols dans la zone d'intervention du projet.

4. Présentation des résultats de la cartographie de l'occupation du sol

Dr Aïssatou SENE a fait une présentation des résultats de la cartographie de l'occupation du sol du Delta afin d'aider à faciliter l'identification des sites pilotes. Cette activité, en lien avec le résultat « une base de données sur les ressources biophysiques est établie », a été retenue pour servir de base de travail pour l'identification des zones où les sites pilotes pourront être choisis.

Au cours de sa communication, elle est revenue sur :

- **les données utilisées** notamment des Images Sentinel-2 de novembre 2019 et mai 2020 composées de 13 bandes spectrales entre 10 et 60 m de résolution et d'autres données issues de la base de données du CSE (travaux antérieurs faits sur la zone)
- **les opérations telles que :**
 - le mosaïquage des images : trois (3) compositions colorées générées (RVB et 11-8-2 et 8-4-3) ;
 - la délimitation de la zone cartographiée (environ 11 000 km²) ;
 - l'établissement de la nomenclature basée essentiellement sur celle dite de Yangambi ;
 - l'interprétation visuelle : délimitation des unités paysagères ;
 - l'édition cartographique ;
 - les estimations des superficies des classes d'occupation du sol.

Elle a également présenté les résultats (carte et statistique d'occupation du sol).

➤ **Discussions :**

Elles ont porté sur :

- la distinction entre la végétation aquatique envahissante et non envahissante ;
- la présence de la mangrove (au sud du barrage de Diama, vers l'embouchure).

✓ **Suggestion**

- Faire une cartographie diachronique pour mieux cibler les sites pilotes d'évaluation la dégradation des terres.

5. Présentation de la méthodologie d'évaluation de la dégradation des terres

Dr Abdoul Aziz DIOUF a axé sa communication sur les formes de dégradation des terres dans le delta du fleuve (érosion éolienne, hydrique et côtière, salinisation/acidification, pollution des terres et des eaux, réduction du couvert végétal, etc.)

Il a ensuite mis le focus sur les objectifs et l'approche méthodologique du projet qui consiste à :

- identifier les zones d'érosion ;
- caractériser les aspects biophysiques et socioéconomiques des zones d'érosion par la combinaison de deux méthodes éprouvées (Comité Scientifique Français de la désertification et **compendium technique** développé par « the World Overview of Conservation Approches and Technologies » de l'Université de Berne, Suisse).
- évaluer les impacts et proposer des stratégies de lutte.

Dr DIOUF a terminé sa présentation par les résultats attendus dans le cadre de ces activités.

➤ **Discussions**

Elles étaient axées sur :

- la représentativité des sites pilotes par rapport au Delta ;
- la nécessité de tenir compte de l'occupation des sols pour identifier la dégradation dans chaque type d'occupation des sols ;

Dr DIOUF a par ailleurs précisé que 40% de la zone d'étude est un échantillon assez représentatif du delta pour faire ressortir des changements ;

- L'érosion ne suit pas les limites administratives ; le delta sera considéré comme un bloc pour avoir quelque chose d'assez représentatif de la zone.

6. Travaux des groupes de travail

Deux groupes de travail ont été constitués pour l'identification des zones du delta où les sites pilotes pourraient être choisis. La carte d'occupation du sol en format papier a été distribuée aux deux groupes de travail. Chaque groupe a déterminé des sites potentiels d'intervention du projet sur la base de l'expérience des membres dans la zone. Cet exercice a abouti à l'identification de cinq (5) zones du côté du Sénégal dont une à cheval entre le Sénégal et la Mauritanie. Ces zones sont :

1. Djoudj – Diawling
2. Ndiael
3. Gandiolais
4. Mbagam, Thiagar (Ronkh)
5. Côté ouest du Lac de Guiers (Gniit) ;

A noter que ces zones correspondent aux blocs évoqués dans le document de projet.

L'essentiel des discussions ont porté sur l'identification de zones potentielles en Mauritanie. Sur ce point, il a été retenu de faire ultérieurement le même exercice avec la SONADER et les institutions mauritaniennes qui vont rejoindre le CoPil. Pour cela, il est prévu une mission du CSE en Mauritanie dès que la situation sanitaire le permettra.

IV. Synthèse et clôture de l'atelier

La fin des travaux a été ponctuée par les remerciements du Directeur Technique du CSE, à l'ensemble des participants au nom du DG du CSE pour l'engagement. Le directeur technique est revenu sur l'importance du projet dans la restauration des terres afin d'asseoir un développement agricole et une préservation de la biodiversité dans les sites d'intervention du projet. De plus, le Directeur Technique a souligné aussi l'apport du projet dans la résilience des communautés et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire qui affecte une bonne frange de la population de la zone d'intervention du projet.

Annexes

Annexe 1 : photos



Annexe 2 : Agenda

Horaires	Activités
9h00-09h30	Accueil et enregistrement des participants
Modérateur DT CSE	
09h30' - 10h	<ul style="list-style-type: none">- Mots du DG du CSE- Mots du représentant de l'AICS- Tour de table pour la présentation des participants- Présentation de l'agenda et des objectifs de l'atelier
10h-10h15'	Pause-café suivie de photo de groupe
10h15'-10h30'	Présentation du Projet
10h30'-11h	Mise en place du comité de pilotage
11h-11h30'	Discussions sur les orientations stratégiques
11h30'-12h	Présentation des résultats de la cartographie de l'occupation du sol
12h'-12h30	Présentation de la méthodologie d'évaluation de la dégradation des sols
12h30' – 13h30'	Identification des sites pilotes
13h30-14h30'	Clôture de l'atelier et déjeuner

Annexe 3 : feuille de présence

Atelier de lancement du projet « Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal » et de mise en place du Comité de Pilotage



Dakar, 12 octobre 2020

NOM ET PRENOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE	MAIL	EMMARGEMENT
Seydou A. NDIAYE	GIE Malal Yero Gueye (Korkanic)	Gestionnaire de base de données	77 345 48 55	seydouandiaye@yahoo.fr	
Hamadou Beke	IZIR	IZIR	77 34 24 90	oubalade@izir.sn	
Bouna Diop	SAED	Chef cellule SMSE	77 520 70 12	bounadiop@gmail.com	
Moussa GUEYE	ENVIRONNEMENT DRECS	Chef de service	77 46 75 83	m2guey@yahoo.fr	
PATA Touloug Ndoye	ISRAH/SL-Paris	Coordinateur scientifique	77 50 73 24 11	touloug@gmail.com	
Marième S Diallo	CSE	Coordonnatrice de programmes	77 65 62 58	so da diallo@cse.sn	
Abdou Aziz Diouf	CSE	Coordinateur de programmes	77 41 03 64	aziz diouf@cse.sn	
Abdoulaye FAYE	CSE	Coordinateur de programmes	77 53 65 09	aboulaye@cse.sn	
Seynabou Seck	IMP	Assistante BFRS	77 71 85 74	mabouadjonson@yahoo.fr	

Atelier de lancement du projet « Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal » et de mise en place du Comité de Pilotage



NOM ET PRENOMS	ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE	MAIL	EMMARGEMENT
Marième DIAGNE	CSE	Chargée de projet	77 55 52 45	marieme-diagne@cse.sn	
Aissatou Sène	CSE	Consultant	77 31 73 08 6	haouta2@gmail.com	
Oumama BATHIEB	CSE	Dir. Financ. Stage	77 84 73 37	oumama-bathieb@cse.sn	
FALL Ndoye Fatou	CSE	stagiaire	77 20 88 10 5	fallndoyefatou2@gmail.com	
Fatimata Simina Wague	CSE	Expert Suivi-Evaluation	77 15 26 7 1	fatimata.simina.wague@cse.sn	
Sidi Mahmoud Doucoure	Sonader/ANP	DGA	00 22 2 65 72 6 7	sidi.mah@yahoo.fr	
Papa Gora Diouf	DEFCS	Asst/DEFCS	77 19 44 28	papa.gora.diouf@defcs.sn	
Adama SARR	CSE/UGB	Expert Associé	77 46 52 25	adama.sarr@cse.sn	
Aram Ngom NDIAYE OMVS	OMVS	Expert SIG	77 56 28 59 3	aram.ngom@omvs.org	
Abdoulaye Traoré	OMVS	Coordinateur DDD	77 85 26 88	abdoulaye.traore2008@gmail.com	



Annexe 4 : identification des sites pilotes (groupe 1)



Annexe 5 : identification des sites pilotes (groupe 2)

